



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Vienne

## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant le **COMPTE DE GESTION**  
DE LA COMMUNE de **AUGNE**  
87120

et le compte de  
gestion budget EAU

Séance du 25 février 2016  
Numéro 2016 - 1

dressé par Mme ALAZARD Celine, receveur

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire sous la présidence de : M. LACOUTURIERE Michel, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal 19 février 2016

Présents : LACOUTURIERE Michel - LIVET Gérard - CHAMPAUD  
Nanc - COUTAUD Philippe - SUBRENAT Valérie - LAHAYE  
Gnégony

Absents : LACOUTURIERE Bernard - LACOUTURIERE Georges  
ESCOBAR Dominique

exclusés : TRUFFY Vincent - LACOUTURIERE Marie-Pauline  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant :

que tout est régulier

\* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

\* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

\* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

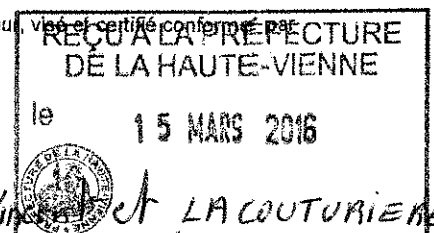
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Augne le 25/02/16

Ont signé au registre des délibérations :

LACOUTURIERE Michel  
LIVET Gérard  
CHAMPAUD Nanc  
COUTAUD Philippe  
SUBRENAT Valérie  
LAHAYE Gnégony

TRUFFY Vincent et LACOUTURIERE  
Marie-Pauline, font double pronunt  
Le Maire



Département Haute-Vienne  
 Commune **AUGNE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du **25 février 2016**  
**N° 2, 2016**

Nombre de conseillers en exercice **11**  
 Nombre de conseillers présents **6**  
 (1 absent(e) = Le Maire)  
 Nombre de suffrages exprimés **7**  
 (+ 2 procurations)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur **CHAMPAUD Marc - Adjoint**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par **M. LACOUTURIERE Michel**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
<i>Intégration Budget EAU</i>		<i>288145,12</i>		<i>58522,90</i>		
<i>Résultats reportés</i>		<i>32315,44</i>		<i>204805,90</i>		
Opérations de l'exercice	<i>28669,07</i>	<i>33549,74</i>	<i>164185,34</i>	<i>173629,05</i>		
TOTAUX		<i>36196,08</i>		<i>272762,51</i>		
Résultats de clôture		<i>36196,08</i>		<i>272762,51</i>		
Restes à réaliser	<i>5000</i>	<i>3550</i>				
TOTAUX CUMULES		<i>34746,08</i>		<i>272762,51</i>		
RESULTATS DEFINITIFS		<i>34746,08</i>		<i>272762,51</i>		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations :



Sceau de la Mairie

Pour expédition conforme

Le président,

M. CHAMPAUD MARC

1) Les " dépenses " et recettes " doivent être inscrites sur les lignes " opérations de l'exercice " et " restes à réaliser ". Les " déficits " et les excédents " doivent être inscrits sur les lignes " résultats reportés ", " résultats de clôture " et " résultats définitifs ".





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 3 – 2016

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LACOUTURIERE Marie-Pauline

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

M. TRUFFY Vincent et Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	8	2	8	8	0	0

**MISE EN ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE  
POLYVALENTE  
DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME «FONDS DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL)»**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 septembre 2014, il a été décidé d'envisager les travaux de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente ainsi que la rénovation thermique et la transition énergétique.

L'étude technique détaillée de base et l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération ont été réalisées par l'ATEC : le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 111 400 € H.T..

La commune a sollicité, sur cette base, auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT l'obtention de subventions et a obtenu les financements suivants :

- Conseil Départemental = 20 400 € soit 30% pour la partie rénovation et 17 360 € soit 40% pour la partie accessibilité
- DETR = 27 850 € soit 25% sur la globalité du projet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 juin 2015, le conseil municipal a retenu le cabinet d'architectes BERGERON - PAILLER-MEMERY pour assurer la mission de « Maîtrise d'Ouvrage Public » pour les travaux de mise en accessibilité, de réaménagement, de rénovation thermique et énergétique de la mairie et de la salle polyvalente ; il présente l'avant-projet relatif à ces travaux qui incluant :

- la création d'une extension permettant d'intégrer le secrétariat et les WC adaptés avec accès commun couvert à la salle polyvalente
  - la dépose du parquet de l'actuel bureau de la mairie et de l'entrée, le sol étant affaissé et soutenu par des étais ; le solivage existant n'étant pas stable pour être conservé et dangereux pour être utilisé en l'état
  - l'isolation des murs, par l'intérieur, de tout le bâtiment au niveau du rez-de-chaussée
  - le remplacement de 2 portes de la salle polyvalente ne répondant pas aux normes accessibilité
- le montant total réactualisé s'élève à 263 718 € H.T. soit 316 462 T.T.C..

Monsieur le Maire précise que le bâtiment est composé au rez-de-chaussée par l'unique bureau de la mairie et par la salle des fêtes ; à l'étage par un logement communal qui a été aménagé en 1999.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs plans ont été proposés et que, sans la création de l'extension, le volume de la salle polyvalente serait considérablement réduit et ne permettrait plus le bon déroulement des manifestations qui sont régulièrement organisées.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ce dossier pourrait bénéficier du fonds FSIL – Fonds de soutien à l'investissement public local.

Ce projet pourrait être éligible à différents niveaux :

- mise aux normes des équipements publics
- rénovation thermique
- transition énergétique

Monsieur le Maire propose de présenter également, pour ce bâtiment, le chiffrage relatif à l'isolation des combles perdus pour atteindre un niveau de performance énergétique maximum.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet actualisé de mise en accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente incluant la création d'une extension, la réfection totale du plancher, l'isolation de tout le bâtiment dans le respect des critères relatifs à la réhabilitation énergétique pour la totalité des travaux susceptibles de répondre aux conditions d'éligibilité et la mise en accessibilité du bâtiment existant pour un montant total de travaux de 263 718 € H.T. soit 316 462 € T.T. C..
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne une aide au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour la réalisation du projet.
- **DIT** que la poursuite de ce projet dépend du taux d'aide qui sera attribué.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

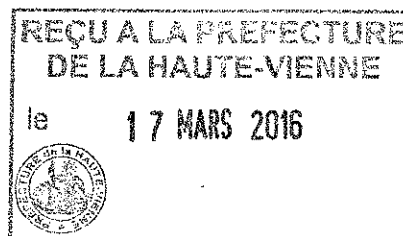

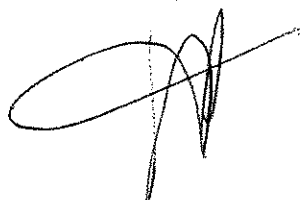
Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 15 mars 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 4 – 2016

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2016

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

**ABSENTS** : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

**EXCUSES** : TRUFFY Vincent – LACOUTURIERE Marie-Pauline

**SECRETAIRE** : M. CHAMPAUD Marc

M. TRUFFY Vincent et Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	8	2	8	8	0	0

**MISE EN ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 septembre 2014, il a été décidé d'envisager les travaux de rénovation et de réaménagement du bâtiment mairie et salle des fêtes dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité, de la rénovation thermique et de la transition énergétique.

L'étude technique détaillée de base et l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération ont été réalisées par l'ATEC : le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 111 400 € H.T..

La commune a sollicité, sur cette base, auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT l'obtention de subventions et a obtenu les financements suivants :

- Conseil Départemental = 20 400 € soit 30% pour la partie rénovation et 17 360 € soit 40% pour la partie accessibilité
- DETR = 27 850 € soit 25% sur la globalité du projet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 juin 2015, le conseil municipal a retenu le cabinet d'architectes BERGERON - PAILLER-MEMERY pour assurer la mission de « Maîtrise d'Ouvrage Public » pour les travaux de mise en accessibilité, de réaménagement, de rénovation thermique et énergétique de la mairie et de la salle polyvalente ; il présente l'avant-projet relatif à ces travaux qui incluant :

- la création d'une extension permettant d'intégrer le secrétariat et les WC adaptés avec accès commun couvert à la salle polyvalente
- la dépose du parquet de l'actuel bureau de la mairie et de l'entrée, le sol étant affaissé et soutenu par des étais ; le solivage existant n'étant pas stable pour être conservé et dangereux pour être utilisé en l'état
- l'isolation des murs, par l'intérieur, de tout le bâtiment au niveau du rez-de -chaussée
- le remplacement de 2 portes de la salle polyvalente ne répondant pas aux normes accessibilité

**le montant total réactualisé s'élève à 263 718 € H.T. soit 316 462 € T.T.C..**

Monsieur le Maire précise que le bâtiment est composé au rez-de-chaussée par l'unique bureau de la mairie et par la salle des fêtes ; à l'étage par un logement communal qui a été aménagé en 1999.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs plans ont été proposés et que, sans la création de l'extension, le volume de la salle polyvalente serait considérablement réduit et ne permettrait plus le bon déroulement des manifestations qui sont régulièrement organisées.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Alain RODET, Député de la Haute-Vienne a proposé de donner une part sur sa réserve parlementaire et demande au Conseil Municipal de donner son accord pour accepter cette aide pour les travaux de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente.

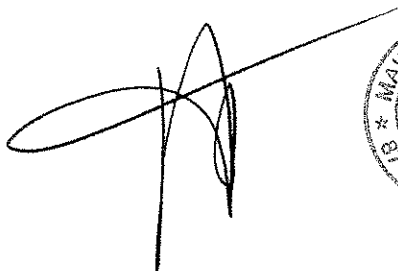
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après avoir approuvé par délibération de ce jour, le projet actualisé de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant total de travaux de 263 718 € H.T. soit 316 462 € T.T.C.,**

- **ACCEPTE de recevoir de Monsieur Alain RODET, Député de la Haute-Vienne, une aide sur sa Réserve parlementaire pour les travaux de mise en accessibilité et réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Augne, le 15 mars 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 5 – 2016

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LACOUTURIERE Marie-Pauline

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

**Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline et M. TRUFFY Vincent ont donné procuration.**

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	8	2	8	8	0	0

**ENQUÊTE PUBLIQUE – LA VEDRENNE**

**Présentation du rapport d'enquête publique établi par M. CARCAUD, commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame TROIVILLE, domiciliés à « La Vedrenne » ont formulé une demande concernant la possibilité d'acquérir une portion de chemin rural désaffecté sachant que l'assiette du chemin est en limite de leur propriété située à La Vedrenne.

L'enquête publique relative à cette demande d'aliénation s'est déroulée du 16 novembre 2015 au 30 novembre 2015.

Le rapport d'enquête établi par M. CARCAUD, commissaire enquêteur a été reçu en mairie le 22 décembre 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de l'intégralité du rapport d'enquête et des observations portées au registre, émises par :

- Monsieur et Madame Pierre TROIVILLE – demandeurs et habitants du village
- Le Groupement Forestier des Bois du Centre représenté par Monsieur MOREAU Robert – propriétaire de surfaces importantes de forêts et de terrains agricoles en location
- Monsieur Joël ESCOBAR et Madame Dominique ESCOBAR – propriétaires et habitants du village, ont déposé une lettre annexée au registre

Les époux TROIVILLE se sont engagés à céder à la commune d'Augne l'assiette d'un chemin de remplacement qui a été ouvert sur le domaine privé depuis de nombreuses années attendu que le chemin objet de la demande d'aliénation était déjà désaffecté et fermé lors de l'achat de leur propriété en 1994.

Le Groupement Forestier des Bois du Centre émet un avis favorable à la vente de la portion de chemin rural sous réserve que le chemin de substitution devienne communal.

Monsieur et Madame ESCOBAR expriment, par une lettre de deux pages et demi leur opposition au projet d'aliénation. Monsieur CARCAUD, après avoir analysé les arguments mentionnés, retient un seul point : la crainte de Monsieur et Madame ESCOBAR de recevoir sur leur propriété située en fonds inférieur l'écoulement des eaux de ruissellement provenant du chemin de substitution à authentifier.

Etant précisé que lorsque Monsieur et Madame ESCOBAR ont acheté leur propriété, la situation topographique était identique à ce qu'elle est à ce jour.



Monsieur CARCAUD précise qu'il approuve la démarche des époux TROIVILLE et la position du Groupement Forestier des Bois du Centre et désapprouve l'attitude d'opposition systématique des époux ESCOBAR.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la conclusion du rapport d'enquête publique :

- La Commune d'Augne est fondée à envisager la vente de l'assiette de la portion de chemin rural désaffecté situé au nord des parcelles D 131 et 132 aux propriétaires des dites parcelles Monsieur et Madame TROIVILLE
- L'Enquête s'est déroulée dans les règles de forme et de droit
- Après écoute du public et examen des éléments du dossier Monsieur CARCAUD émet un avis favorable à ce projet et recommande à la commune :
  - d'exiger la vente à son profit de l'assiette du chemin de substitution partie des parcelles D 135, 334, 333, 132, 136, 131
  - d'exiger la prise en charge de tous les frais occasionnés par ces actes et leurs conséquences par les époux TROIVILLE
  - de veiller à ce que l'écoulement des eaux de ruissellement provenant du chemin de substitution s'effectue sans dommage pour la propriété des époux ESCOBAR, parcelle D 124

Monsieur le Maire précise que M. et Mme TROIVILLE conformément à la délibération du 29 septembre 2015 qui stipulait que les frais seraient pris en charge par les demandeurs y compris en cas de non aboutissement du projet, se sont acquittés des frais de parution pour un montant de 659.76 € ainsi que des frais d'honoraires du commissaire enquêteur soit : 815.15 €.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier,**  
**après lecture de l'intégralité du rapport d'enquête publique,**

- **APPROUVE la poursuite de l'opération.**
- **DECIDE de se conformer aux recommandations émises par Monsieur CARCAUD, commissaire enquêteur.**
- **DIT que les opérations de bornage devront être réalisées préalablement à la cession définitive.**
- **PRECISE que des travaux de modification relatifs au ruissellement des eaux provenant du fonds supérieur ont été réalisés en 2014 au-dessus de la propriété de M. et de Mme ESCOBAR et que conformément à l'avis du commissaire enquêteur, la commune veillera à l'orientation de direction de l'écoulement provenant du chemin de substitution.**
- **DIT que la cession sera effective par échange entre les assiettes du chemin à aliéner et du chemin de substitution et authentifiée par acte notarié qui sera publié au bureau des hypothèques.**
- **DIT que les frais restant à couvrir : bornage et frais de notaire seront répercutés intégralement à Monsieur et Madame TROIVILLE.**

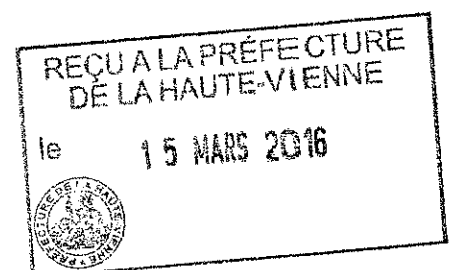
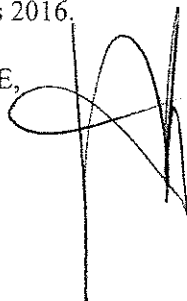
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 6 mars 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 6 – 2016

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LACOUTURIERE Marie-Pauline

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline et M. TRUFFY Vincent ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	8	2	8	8	0	0

**ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL A LA VEDRENNE  
HONORAIRES DE BORNAGE DE LA PARTIE A ALIENER  
HONORAIRES DE BORNAGE DE LA PARTIE A ACQUERIR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la décision de ce jour d'approuver l'aliénation au profit de Monsieur et Madame TROUVILLE d'une portion d'un chemin rural situé à « La Vedrenne », et d'acquérir, conformément aux recommandations stipulées dans le rapport d'enquête publique, le chemin de substitution existant, il convient de faire procéder au bornage de la partie à aliéner et de la partie à acquérir.

Il présente la proposition d'honoraires établie par le cabinet de Géomètres Experts DUARTE – domicilié à Limoges :

- Partie à aliéner : 1181 € H.T. – 1417.20 T.T.C.
- Partie à acquérir : 926 € H.T. – 1111.20 T.T.C.

Le montant total s'élève à 2107 € H.T. – 2528.40 T.T.C.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de traitement concomitant des deux parties, il sera appliqué une moins value de 750 €.

Le montant total serait donc de 1357 € H.T. soit 1628.40 T.T.C..

**Le Conseil Municipal, après en voir délibéré :**

- **ACCEPTE** la proposition d'honoraires du cabinet DUARTE quant au traitement concomitant du bornage de la partie à aliéner et de la partie à acquérir pour un montant de **1628.40 € T.T.C.**

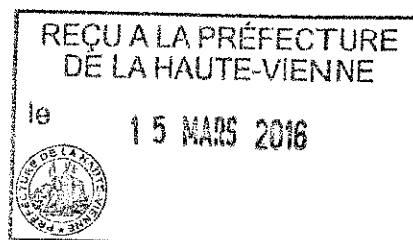
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 6 mars 2016

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 7 – 2016

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LACOUTURIERE Marie-Pauline

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline et M. TRUFFY Vincent ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	8	2	8	8	0	0

**PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur SEMBLAT, Principal du collège d'Eymoutiers par lequel il informe que deux élèves de la commune (BOUCHER Lukas et LEEDS Samuel) sont concernés par le voyage scolaire organisé en 2016 : voyage à Genève du 25 au 27 mai.

Le coût du voyage s'élève à 279 € par enfant.

**Le Conseil Municipal,**

- **VU les demandes présentées par les familles BOUCHER et LEEDS, décide d'attribuer une aide de 150 € par élève pour les deux élèves concernés par le voyage à Genève.**
- **DIT que le versement sera effectué directement au collège d'Eymoutiers et sera inscrit au budget primitif 2016.**

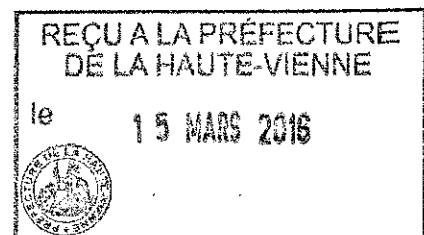
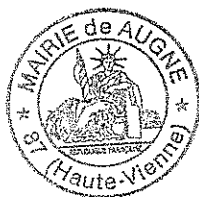
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 6 mars 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 8 – 2016

L'an deux mille seize, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

EXCUSES : TRUFFY Vincent – LACOUTURIERE Marie-Pauline

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline et M. TRUFFY Vincent ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	8	2	8	8	0	0

**FOURRIERE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE  
CONVENTION 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention relative au fonctionnement de la Fourrière Départementale de la Haute-Vienne.

Cette redevance couvre le ramassage des animaux errants, les vaccinations, les soins vétérinaires et les frais de pension du délai légal de fourrière.

Pour l'année 2016, le montant de la redevance reste fixé à 0.60 € par habitant soit pour 114 habitants 68.40 €.

**Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière conclue, pour l'année 2016, entre la commune d'Augne et Monsieur le Président de la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 6 mars 2016.

LE MAIRE,

